



Condition générale de ventes

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions auxquelles sont soumises toutes nos ventes d'œuvres et d'éditions d'art présentées par l'Association. Le fait de confirmer votre achat selon les modalités ci-dessous définies, vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Accès gratuit

L'entrée aux expositions du Studio411 est libre et gratuite. En aucun cas, une participation tarifée est demandé afin de pouvoir accéder aux expositions.

Comment acheter une œuvre ?

Il suffit de la choisir. Nous vous accueillons dans les locaux du Studio411 afin de vous présenter les expositions ainsi que les œuvres. Vous pouvez également choisir sur catalogue, photographie diffusée sur Internet par nos soins ou encore sur le site Internet Studio411galerie@gmail.com.

L'œuvre doit être disponible et non vendue. Vous pouvez obtenir ses renseignements en nous contactant directement.

Afin de réserver une œuvre, l'acquéreur doit la régler la totalité de la somme. L'œuvre est ainsi bloquée à la vente.

La plupart des œuvres peuvent être au choix récupérées dans notre galerie ou livrées en France métropolitaine. Pour toute autre destination, merci de nous contacter directement. Pour certaines œuvres fragiles ou de dimensions hors-normes, il n'est pas possible de proposer une livraison de l'œuvre telle quelle, si le mode de retrait en galerie ne vous convient pas, merci de nous contacter directement, par mail ou téléphone.

La Galerie Studio411 se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Cas particulier d'une « double vente » :

La majorité des œuvres d'art présentées à la vente par la galerie Studio411 sont des pièces uniques. Par conséquent, dans le cas où une vente en galerie aurait lieu au même moment que la vente par internet, il est décidé de donner un caractère prioritaire aux ventes « physiques ». Le client internaute sera alors prévenu et intégralement remboursé pour l'œuvre achetée en ligne qui ne serait plus disponible. Il ne pourra pas être demandé par le client internaute une quelconque indemnité pour préjudice.

Les prix :

Les prix sont exprimés en euros TTC et s'entendent hors frais de transport. L'utilisateur devra s'acquitter de ces frais de transport, sauf s'il bénéficie d'une offre spéciale l'en exonérant. Le Studio411 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, notamment en cas d'augmentation des charges, du taux de TVA ou en cas d'erreur manifeste, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui vous auront été indiqués au moment de votre commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Comment sont réglés les achats ?

Les achats peuvent être réglés par carte bancaire, espèce et chèque bancaire à la galerie d'art. Pour les règlements par chèque, la galerie se réserve le droit de garder l'œuvre jusqu'à l'encaissement du chèque. Après confirmation de l'encaissement, l'acheteur est libre de récupérer son œuvre.

Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, notamment en raison du refus par la banque d'honorer la transaction ou en raison d'une opposition par le client sur la transaction, la Galerie Studio411 pourra résilier la vente de plein droit. Le cas échéant, la restitution de l'œuvre sera aux frais du client. Pour l'application du présent paragraphe, il est entendu que les cas d'opposition acceptés seront les mêmes que ceux reconnus par l'institution de crédit émettrice de la carte bancaire ou de crédit.

Confidentialité des données

Nous garantissons la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez. Par la confirmation de votre commande vous nous autorisez à en divulguer les éléments nécessaires à son traitement par nos fournisseurs, partenaires, et autres organismes publics ou privés dont l'intervention est nécessaire pour notre service complet de commande, transaction sécurisée, emballage, transport, assurance, et livraison des œuvres.

Lors de la confirmation de la commande vous pouvez devenir adhérent de l'association Studio411 et nous autorisez à utiliser vos coordonnées (adresse physique et électronique) pour vous communiquer les événements et nouveautés liés à notre activité. Vous pouvez modifier ces données où demander leur retrait de nos bases de données sur simple demande conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (informatique et libertés).

Retirer l'œuvre

Lors de l'achat d'une œuvre au Studio411, la galerie se garde le droit de conserver certaines œuvres jusqu'à la fin de l'exposition. L'acheteur pourra la récupérer après, ou donner ses consignes d'expédition à la galerie.

L'acheteur a ensuite un mois maximum après la fin de l'exposition pour récupérer l'œuvre à la galerie, ou donner ses consignes de livraison. Après ce délai, la galerie n'est plus responsable de l'œuvre et ne rembourse pas l'aquereur.

Livraison de l'œuvre

Le Studio411 ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à un retard de livraison de la part du Transporteur. Le Studio411 peut s'exonérer de toute responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au consommateur, soit du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-20 du Code de la Consommation, le consommateur dispose d'un délai de sept jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, de frais de retour. Le produit devra être retourné en bon état, dans son emballage d'origine, et non utilisé. Les frais de retour dans le cas d'une rétractation seront à votre charge.

Droits sur l'œuvre et propriété

Les risques rapportés à l'œuvre sont transférés à l'acheteur à sa livraison et son paiement intégral.

L'artiste reste exclusivement titulaire des droits de représentation et de reproduction. Les droits de l'acheteur sur l'œuvre sont limités à un droit d'usage privé :

Tout acte de représentation ou de reproduction d'une œuvre, sans l'accord des auteurs ou de leurs ayants droit, est illicite et constitue le délit de contrefaçon, délit pénal sévèrement réprimé (cf. les articles L. 335.2 et suivants du CPI). La durée de protection s'applique durant toute la vie de l'artiste ainsi que durant les 70 ans suivant son décès.

L'artiste garde un droit de représentation et d'exposition de l'œuvre même vendue. Il peut en effet, avec dédommagement de l'aquereur, récupérer l'œuvre le temps d'une exposition.

Droit applicable

Le Contrat est régi par la loi française. En cas de conflit afférant à toute application des présentes conditions générales de vente, la compétence juridictionnelle est attribuée aux juridictions Montpellieraine,chaque parties faisant élection de domicile aux adresses mentionnées dans le bon de commande.

Le Studio411 élisant domicile à son siège social.

Petit rappel des droits de propriété intellectuelle

1 - Le droit d'auteur confère à son titulaire une propriété privative lui permettant de déterminer les conditions d'exploitation de son œuvre

Les droits accordés aux auteurs se décomposent en deux séries de prérogatives aux régimes juridiques distincts. Les droits patrimoniaux (CPI, art. L. 122-1 s.) qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération. Les droits moraux (CPI, art. L. 121-1 s.) dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée au travers son œuvre.

Cette propriété est de nature incorporelle. Ainsi, il convient de dissocier le sort des droits d'auteur relatifs à une œuvre de l'esprit de celui du support matériel dans lequel l'œuvre est incorporée. A ce titre, la vente du support matériel de l'œuvre (par exemple, un tableau) n'emporte pas la cession des droits d'auteur afférents à cette œuvre (CPI, art. L. 131-3).

2 - Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

En cas d'atteinte à ses droits, le titulaire du droit d'auteur dispose de l'action en contrefaçon qu'il peut exercer soit devant les juridictions civiles ou administratives pour obtenir réparation, soit devant les juridictions répressives pour obtenir des sanctions pénales.

La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.). Des peines complémentaires - fermeture d'établissement, confiscation, publication par voie d'affichage de la décision judiciaire - peuvent en outre être prononcées.

3 - La durée de protection

Selon l'article L. 123-1 du CPI, « L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. ».